

## Question 1

Je suis un indépendant ou une petite société informatique, puis-je répondre à un marché public ?  
Est-ce aussi adressé à quelqu'un comme moi, nous ?

Réponse ASBL L'EQUIPE

Oui, tout à fait. Tout indépendant ou petite société informatique peut, sans problème, répondre à cet appel d'offres.

Si les clauses administratives et contractuelles vous paraissent ardues, commencez par prendre connaissance des clauses techniques (chapitre 2) et voyez si vous pouvez répondre aux fonctionnalités demandées.

Si c'est le cas, prenez ensuite connaissance du chapitre 1, clauses contractuelles et administratives.

Ces clauses définissent :

- les critères qui vont permettre le choix définitif du fournisseur
- les étapes de réalisation du développement du projet
- l'encadrement juridique comme le propriété intellectuelle, le code source, les paiements, la sous-traitance, ...

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous la poser.

Vous êtes également invités à nous rencontrer pour comprendre le projet en d'autres termes au cours des 2 séances d'information prévues.

Un procès-verbal des 2 séances sera publié sur le site